

Charte éthique et engagement des cadres du Groupe H2A

Depuis sa création, honnêteté, intégrité, maîtrise des risques et loyauté ont été des valeurs appliquées constamment par le Groupe H2A dans le cadre de sa gouvernance.

Ces valeurs ont été construites au fil du temps et constituent le socle de la culture de l'entreprise. Le Groupe H2A les transmet en interne à travers les principes de management avec ses salariés et en externe dans les relations que nous entretenons avec nos clients, nos fournisseurs et nos concurrents.

Le Groupe H2A veille en permanence au respect des droits des salariés avec pour principe de n'opérer aucune discrimination à l'embauche ou dans les relations de travail.

Tout salarié de l'entreprise doit veiller à ce que ses actes et son comportement soient en adéquation avec les principes du Groupe et ne soient pas de nature à porter atteinte aux droits et à la dignité de ses collègues.

Le respect des législations nationales est une obligation impérative au sein du Groupe H2A.

Le Groupe H2A s'engage à ne pas procéder à aucune concertation anti concurrentielle avec ses concurrents dans le cadre d'appels d'offres publics ou privés.

Le refus de la corruption et l'éthique des affaires ont toujours été la règle dans le Groupe H2A depuis sa création. Les bons résultats doivent exclusivement provenir de notre travail.

L'observation de comportements singuliers n'autorise jamais à transgresser les principes suivants que le Groupe H2A s'impose en permanence :

- Loyauté, intégrité, impartialité, dans les relations avec ses clients
- Fiabilité, discrétion, protection des informations échangées
- Respect mutuel du travail de chacun
- Équité de traitement de tous les clients
- Observation des réglementations nationales relatives à la corruption
- Respect des contrats, des accords et engagements avec nos clients

Tout engagement doit être tenu. Il appartient à chacun de mettre en place l'organisation nécessaire.

Les cadres du Groupe H2A peuvent être amenés à détenir des informations appartenant à la société ou à ses clients, et devant rester confidentielles dans la mesure où leur divulgation ou leur révélation risquerait de porter préjudice aux intérêts du Groupe H2A ou à celui de ses clients.

Tous les cadeaux, rétributions, ou autres avantages sont interdits dans le Groupe H2A. Les cadeaux offerts en tant que simple manifestation de courtoisie et de faible valeur (moins de 30 euros) ne sont acceptables que s'ils sont exceptionnels ou liés à des occasions qui le justifient (fêtes de fin d'année).

Les invitations à des manifestations culturelles, sportives ou similaires sont soumises à l'accord de la hiérarchie.

L'ensemble des salariés Groupe H2A et de ses filiales doivent se conformer aux règles et principes rappelés dans la présente charte.

En conséquence, je soussigné(e), reconnait avoir pris connaissance de la Charte éthique du Groupe H2A, dont je partage les valeurs et pour laquelle je m'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à sa réalisation et au respect de son application.

Fait à Saint Ouen le,

Le/La Salarié(e)

La Direction